

## Compte rendu n° 04/2020

### séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Le 10 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 05 juin 2020, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Pascale VULIN, Arnaud TESSIER, Aurélia PHILIP, Jean-Michel JACQUES, Laurence LEUILLIER, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ.

#### DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retirer une délibération de l'ordre du jour :

- Appel à projet 2020 du SYANE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

#### ⇒ Désignation Commission D'appel D'offres

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°17/2020 du 25 mai 2020*

Considérant que la Commune sera amenée à passer et conclure des Marchés Publics pour l'ensemble du mandat sur toutes les affaires qu'elle aura à traiter,

Que, de ce fait, la Commune doit désigner une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de cette Commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit les membres de la CAO suivants pour la durée du mandat ;

Président : Pierre GAL

Membres titulaires : Jean-Pierre BAILLARD, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES

Membres suppléants : Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Arnaud TESSIER

#### ⇒ Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit Chez Bolliet

Le chemin rural au lieu-dit Chez Bolliet, longeant la parcelle 1536 et descendant la parcelle 802 (voir plan) n'est plus affecté à l'usage du public et qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit Chez Bolliet, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et du code des relations entre le public et l'administration;

#### ⇒ Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricités - Poste Le Poissonnier

Monsieur le Maire, expose que, le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2020, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération du Poste le Poissonnier figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à : 58 252.00 euros
- avec une participation financière communale s'élevant à : 9 709.00 euros
- et le taux de contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 1 748.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et sa répartition financière

#### ⇒ Syane – Instauration d'une redevance règlementée pour les chantiers provisoires

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites permettant d'escompter à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

#### ⇒ **Convention de viabilité hivernale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de déneigement avec l'entreprise SAS DJD DESBIOLLES est arrivée à échéance.

Suite à l'avis de marché et aux offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Entreprise SAS DJD DESBIOLLES (Soit = 6 000€ pour l'immobilisation du véhicule de déneigement et de salage et 75€ l'heure de main d'œuvre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de l'entreprise Didier DESBIOLLES ainsi que les tarifs proposés.

#### ⇒ **Convention de livraison de repas avec la société LEZTROY**

Suite à des demandes de particuliers, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place un portage de repas à compter du 15 juin 2020, pour les personnes âgées, dans le besoin, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou accidentées temporairement ou en cours de convalescence suite à une hospitalisation.

Pour cela, il propose d'acheter les repas à la société LEZTROY dont le siège social est basé à LA ROCHE SUR FORON. Les repas seront livrés dans les cuisines de la micro-crèche Mes premiers Pas puis livrer au domicile des bénéficiaires par un employé communal ou un élu.

Le prix du repas est facturé à la commune et s'élève à 6,49 euros TTC + 0.49 euros TCC pour le pain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de mettre en place le portage des repas pour les personnes âgées, dans le besoin, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou accidentées temporairement ou en cours de convalescence suite à une hospitalisation et la proposition de la société LEZTROY

#### ⇒ **Convention de livraison de repas avec des particuliers**

Suite à la délibération 27/2020 du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place du portage des repas à compter du 15 juin 2020, pour les personnes âgées, dans le besoin, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou accidentées temporairement ou en cours de convalescence suite à une hospitalisation. La société LEZTROY, qui livre les repas, facture cette prestation à la commune.

Monsieur le Maire propose de refacturer aux bénéficiaires le prix du repas soit 6,49 euros TTC par repas + 0.49 euros TCC pour le pain. Une facture sera établie tous les mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de refacturer aux bénéficiaires le prix du repas soit 6,49 euros TTC par repas + 0.49 euros TTC pour le pain.

#### ⇒ **Agrandissement de la mairie - Demande de subvention**

Monsieur le maire rappelle la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux dans la mairie : création d'une salle de conseil municipal et de mariage, déplacement du bureau du maire et transformation du secrétariat et de l'accueil de la mairie. Monsieur le maire souhaite solliciter une subvention auprès du département, dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et auprès de la région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux, autorise Monsieur le Maire à mener à bien les demandes de subventions

#### ⇒ **Voie verte- Demande de subvention**

Monsieur le maire rappelle la volonté du conseil municipal de créer une voie verte.

Monsieur le maire souhaite solliciter une subvention auprès du département, dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux, autorise Monsieur le Maire à mener à bien les demandes de subventions

### DIVERS

#### ★ Présentation du budget primitif 2020

#### ★ Présentation du projet d'agrandissement de la mairie

#### ★ Commissions

En raison du décès de Monsieur Camille LAVERRIERE, ancien 1<sup>er</sup> adjoint de la Commune du Sappey, le conseil municipal décide d'annuler la matinée « rencontre des bénévoles ».

Celle-ci est reportée au samedi 20 juin 2020 de 9h00 à 11h00 à la salle polyvalente.

#### ★ Ferrage des bœufs

Un ancien appareil qui servait à ferrer les bœufs a été récupéré et sera installé vers la villa communale Chez Fauraz. Cet appareil se nomme un travail ou un détroit en patois.

★ CCPC

Il a été décidé par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles d'ouvrir la piscine des Dronières à partir du 29 juin 2020 malgré les contraintes sanitaires. Les entrées seront à acheter sur internet, l'accès sera limité à 343 personnes et le temps passé à la piscine sera de 2heures.

★ Covid 19

Le département attribue la somme de 1616 euros à la Commune dans le cadre de la lutte contre le covid-19. (Achat de masques, de protections...).

★ Emploi technique

Monsieur MIRAT Enzo sera employé par la Commune du 1er au 31 juillet 2020 en tant qu'employé technique.

Fin à 22h00

Le Maire

Pierre GAL



